

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 9 mai 2011.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/11/05/19/NS.-**

**ORDRE DU JOUR :**

19. Achat de matériel de bureau pour le plan de cohésion sociale – Décision  
– Approbation.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins, FACCO Giorgio,  
Président du CPAS ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET  
Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY  
Geneviève, DRUART Rose-Marie, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel,  
MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie,  
BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M.  
BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses  
modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences  
du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains  
marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications  
ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a (montant du marché HTVA  
inférieur au seuil de 67.000,00 EUR);

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de  
fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses  
modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales  
d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses  
modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 3;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre  
1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° 20110035 relatif au marché  
"Achat de matériel de bureau pour le plan de cohésion sociale" établi par le  
Service des Finances " Cellule marchés publics";

Considérant que ce marché est divisé en lots:

- \* Lot 1 (Chaises polyvalentes), estimé à 220,00 EUR hors TVA ou 266,20 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (tables ), estimé à 628,00 EUR hors TVA ou 759,88 EUR, 21% TVA comprise

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 848,00 EUR hors TVA ou 1.026,08 EUR, 21% TVA comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 84010/74135-98 (201100-35) et sera financé par emprunt et subsides ;

**DECIDE à l'unanimité ;**

Article 1.- D'approuver le cahier spécial des charges N° 20110035 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de bureau pour le plan de cohésion sociale", établis par le Service des Finances " Cellule marchés publics". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 848,00 EUR hors TVA ou 1.026,08 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3.- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 84010/74135-98 (201100-35).

Article 4.- Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,